

# Bon de commande Identification Ovine 2024

## VALABLE JUSQU'AU 31/12/2024

A retourner à Chambre d'Agriculture – Service Identification – CS 70610 – 71010 MACON CEDEX

Contact : ☎ 03 85 29 55 80 (puis tapez 4) – E-mail : [identification@sl.chambagri.fr](mailto:identification@sl.chambagri.fr)

N° détenteur : .....

N° exploitation : ..... Indicatif de marquage : .....

Nom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal ; ..... Commune : .....

N° de téléphone : ..... E-mail : .....

### Repères de naissance

Code article	Désignation des articles	Prix HT unitaire	Prix TTC unitaire	Quantité	Montant (TTC)
2E G0000637	 <p><b>Couple de boucles</b> (1 boucle électronique + 1 repère conventionnel)</p> <p><i>(Obligatoire pour tous les animaux destinés à la vente (reproduction, aux échanges intracommunautaires, etc... identification définitive)</i></p>	0,90 €	<b>1,08 € le couple</b>		
	<p><b>Millésime pour 2024 : 24000</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Série continue</b> : 1er numéro de la série : <b>24</b> _ _ _ _ _</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Série discontinue</b> : Indiquer la liste des numéros ci-dessous (ou sur papier joint) :</p>				

Code article	Désignation des articles	Prix HT unitaire	Prix TTC unitaire	Quantité	Montant (TTC)
B3 G0000632	 <p><b>Boucle Conventionnelle</b></p> <p><i>(en complément de la boucle électronique déjà commandée seule)</i></p>	0,45 €	<b>0,54 € la boucle</b>		
	<p><b>Numéro d'ordre</b> : (Indiquer les renseignements figurant sur la boucle de l'animal : n° à 5 chiffres)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>				

**Tout autre repère agréé ne figurant pas sur le bon de commande peut être commandé à l'EDE sur demande spécifique**

### Repères de remplacement (rebouclage)

Code article	Désignation des articles	Prix HT unitaire	Prix TTC unitaire	Quantité	Montant (TTC)
BR G0000629	 <b>Boucle rouge provisoire</b> (Il est indispensable d'en avoir en stock notamment en cas de contrôle, dans l'attente de la commande d'un repère de remplacement)	0,35 €	<b>0,42 € la boucle</b>		

B1 G0000630	 <b>Boucle de rebouclage jaune conventionnelle</b> (En remplacement d'une boucle jaune conventionnelle perdue ou d'une boucle provisoire rouge)	0,27 €	<b>0,32 € la boucle</b>		
----------------	---	--------	-------------------------	--	--

Rebouclage conventionnel : liste des repères de remplacement à commander (ou sur papier libre)

	Indicatif de marquage	Numéro de travail		Indicatif de marquage	Numéro de travail		Indicatif de marquage	Numéro de travail
1			3			5		
2			4			6		

Code	Désignation	Prix HT	Prix TTC	Quantité	Montant (TTC)
ER G0000639	 <b>Boucle de rebouclage jaune électronique</b> (En remplacement d'une boucle électronique perdue ou d'une boucle provisoire rouge)	0,77 €	<b>0,92 € la boucle</b>		

Rebouclage électronique : liste des repères de remplacement à commander (ou sur papier libre)

	Indicatif de marquage	Numéro de travail		Indicatif de marquage	Numéro de travail		Indicatif de marquage	Numéro de travail
1			3			5		
2			4			6		

### Fourniture et matériel de pose

Code	Désignation	Prix HT	Prix TTC	Quantité	Montant TTC
PO G0000626	<b>Pince pour boucles auriculaires</b> (identique au modèle bovin si équipée d'un pointeau au standard européen)	25,00 €	<b>30,00 €</b>		
FE G0000610	<b>Feutre pour marquage des boucles provisoires rouges</b>	7,15 €	<b>8,58 €</b>		
D9 G0000602	<b>Carnet de 25 documents de circulation</b> (5 feuillets autocopiants) - Expédié au domicile de l'éleveur	10,60 €	<b>12,72 €</b>		
D10E G0000605	<b>Carnet de 10 documents de circulation</b> (5 feuillets autocopiants) - Expédié au domicile de l'éleveur	8,00 €	<b>9,60 €</b>		
FF G0000649	<b>Forfait de livraison des boucles (OBLIGATOIRE)</b> Expédition sous 10 à 12 jours.	8,50 €	<b>10,20 €</b>	1	+ 22,70 €
FC G0000726	<b>Frais de gestion de commande – (OBLIGATOIRE)</b>	12,50 €	<b>12,50 €</b>		
FU G0000644	<b>Traitement en URGENCE (FACULTATIF)</b> Expédition sous 5 à 6 jours	16,50 €	<b>19,80 €</b>		

Mode de règlement :  Prélèvement automatique  
 Chèque à joindre

**TOTAL DE LA COMMANDE**

Le bon de commande est à retourner **accompagné impérativement de votre règlement effectué par chèque** à l'ordre d'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire (sauf si prélèvement).  
**Le matériel ne sera ni repris ni échangé**